



Flashé en ville par un radar embarqué à l'arrêt

Par **SDAUTANCOURT**, le **23/03/2009** à **22:56**

Bonjour ,

Je viens de me faire Flashé (56KM/h compteur) , en ville par un radar embarqué à l'arrêt garé côté gauche de la chaussée à double sens (pris par l'arrière). Est ce normal la description de circulation .

De plus pas de panneau de contrôle automatique posé au sol avant ou après le véhicule.

Merci de votre réponse
Salutations

Par **frog**, le **23/03/2009** à **23:19**

Rien d'anormal dans votre récit.

Par **Tisuisse**, le **23/03/2009** à **23:23**

Bonjour,

Avez-vous été intercepté ? Si oui, rien à dire, tout est légal. Si non, vous le saurez dans quelques jours.

Pourquoi voudriez-vous que soient posés des panneaux annonçant le radar ? Rien n'est prévu dans le code de la route sur ce point. Il vous donc appartient de respecter les vitesses limites, c'est tout. Dans certains pays, les radars à demeure sont, d'une part extrêmement discrets et très efficaces et, d'autre part très nombreux (1 tous les 2 kilomètres environ) et jamais annoncés.

Par **SDAUTANCOURT**, le **24/03/2009** à **07:34**

bonjour ,

Le radar embarqué était à gauche de la chaussée alors que je circulait dans le sens contraire sur la voie de droite

Par **Tisuisse**, le **24/03/2009** à **08:03**

Avez-vous été intercepté ? Oui, c'est donc que vous aviez bien commis un excès de vitesse. Non, attendez d'avoir reçu l'avis de PV.